

Mayotte, des pêcheurs en colère contre la politique européenne

Mayotte, 101^{ème} département français, est depuis janvier une région ultra périphérique (RUP) de l'Union Européenne. Ses eaux sont donc accessibles à tout navire européen. En 1974, l'île a voté contre l'indépendance au contraire des autres îles des Comores, mais l'organisation du vote, île par île, a été jugée illégale par la communauté internationale, et le référendum de 1976 confirmant l'intégration de Mayotte à la France n'a jamais été reconnu. Le paradoxe est que Mayotte devient une RUP européenne alors qu'aucun pays européen n'a reconnu son appartenance à la France. Son niveau de vie, inférieur à celui de la Réunion et de la métropole, est nettement supérieur à celui de la République des Comores, il en résulte une importante immigration, « tolérée » par le gouvernement des Comores qui réclame le retour de Mayotte. L'île est animée par une forte identité culturelle (africaine, malgache, arabe...) et religieuse (islam), peu prise en compte dans l'apprentissage des langues locales, dans l'histoire et son enseignement...La pêche est un secteur important, vivrier et culturel.

En février dernier, les pêcheurs de Mayotte ont poussé un cri de colère contre la politique gouvernementale et européenne qui autorise les thoniers-senneurs européens (espagnols, bretons, boulonnais, réunionnais) et associés par contrats de pêche (mauriciens, seychellois), officiellement basés dans l'Océan indien, à pêcher dans les eaux de Mayotte. Leur inquiétude est plus qu'une saute d'humeur, elle révèle les contradictions de la politique de l'UE à l'égard des territoires ultramarins et ultra périphériques. Ce qui est en cause, c'est le respect des zones traditionnelles de pêche des populations locales et les mesures contre le trop plein de navire-usines venus d'ailleurs. Les pêcheurs de Mayotte se mobilisent pour faire entendre leur point de vue, ils ne sont pas isolés puisque, dans le même temps, la création d'une structure fédératrice des pêcheurs artisans de l'Océan indien est sur le point d'aboutir sous l'action des Réunionnais, Mauriciens et Rodriguais.

La zone maritime de Mayotte ouverte aux thoniers senneurs

A peine reconnu comme territoire européen, Mayotte apprend que la Commission et le Conseil européens, le ministre français Cuvillier autorisent sans contrepartie l'armada des senneurs bretons, boulonnais, réunionnais, espagnols, mauriciens etc..., à pêcher dans la zone des 24 milles nautiques de Mayotte (règlement du 17 décembre 2013). Les pêcheurs mahorais sont d'autant plus choqués qu'ils sont soumis aux normes restrictives imposées par la Commission. Ils ont pourtant, accepté de cogérer le Parc marin créé en 2010 sur toute la ZEE pour la bonne gestion écologique et responsable des zones de pêche. Or l'autorisation donnée aux sociétés thonières permet aux bateaux de ces dernières d'y pénétrer ! Les demandes mahoraises d'antériorité, d'aide à la construction de bateaux... ne sont pas entendues. Les pêcheurs de Mayotte dénoncent ce double langage : d'un côté on tente d'asphyxier la pêche mahoraise au nom de la défense de la biodiversité et de l'autre on ouvre les eaux maritimes mahoraises aux sociétés thonières industrielles. Les eaux territoriales de Mayotte seraient-elles gérées de Paris et de Bruxelles, sans autre procès, comme à l'époque coloniale ? Les ressources de l'Océan Indien seraient-elles inépuisables pour être détournées vers le marché européen, sans contrepartie pour la pêche et l'économie régionales ?

Croissance bleue : quelles politiques et quelle autonomie des pêcheurs ultramarins ?

La Commission prône une politique européenne dite de la croissance bleue. Elle s'appuie sur l'augmentation de la consommation des produits de la mer et des secteurs nouveaux émergents comme l'aquaculture, les cultures de micro algues, les énergies marines, les ressources minières, le tourisme. Un nouveau Fonds européen pour les politiques de l'UE en matière d'affaires maritimes a été créé avec comme finalité « *d'assurer la transition vers la durabilité qui appelle certains changements radicaux dans la pratique de la pêche et le fonds apportera aux pêcheurs (européens) l'encouragement dont ils ont justement besoin pour mieux préserver les écosystèmes marins, éliminer la surexploitation et enrayer le déclin des stocks halieutiques* ». « *Les communautés tributaires de la pêche doivent trouver d'autres sources de revenus. Le Fonds les aidera à valoriser leurs captures et à diversifier leur économie de façon innovante* ». Il « *sert également le programme social de la Commission* » en intégrant les conjoints, en assistant les organisations de producteurs, en soutenant les activités productives, en promouvant la diversification et en aidant les flottes de la petite pêche artisanale. La recherche innovatrice sera stimulée pour gérer les stocks, la planification de l'espace maritime. « *Le nouveau Fonds servira à cofinancer des projets avec les Etats membres* » sous contrôle de la Commission sur l'utilisation des fonds alloués.

Au final, la Commission laisse peu de place aux pêcheurs dans les décisions à prendre, dans un rôle limité aux activités familiales, incitant davantage à la reconversion qu'au développement des flottes. La pêche paraît n'être qu'un maillon parmi d'autres secteurs, beaucoup plus liés à l'économie financière et à de grosses sociétés. Pourtant,

les pêcheurs de Mayotte avaient nourri des espoirs avec leur entrée dans la gestion européenne. Ils avaient fait preuve de bonnes intentions en acceptant de participer à la création et à la gestion du Parc Naturel Marin de Mayotte (auquel vient de s'ajouter celui des Glorieuses). Mayotte se positionnait aussi en collectivité pilote pour la mise en place de la nouvelle politique européenne pour la biodiversité des Outre-mer (BEST) soutenue par la Commission Européenne. Ce Parc introduisait un nouveau mode de gestion impliquant la cogestion des pêcheurs avec les autres usagers, ce qui ne se pratiquait pas ou peu auparavant (seulement au niveau des villages). Si les pêcheurs ont joué le jeu, aujourd'hui ils n'entendent pas subir la situation. Ils partagent le point de vue du Comité régional des Pêches de la Réunion qui s'efforce de s'imposer comme interlocuteur privilégié sur les thèmes « *de ressources communes à préserver et à transmettre, de la valorisation du métier de la pêche reconnu, des pêcheurs comme baromètres et experts de la mer...* ». Puisse la Commission européenne partager cet avis !

Le projet du Parc marin est ambitieux puisqu'il veut préserver le milieu naturel tropical exceptionnel du lagon tout en orientant les activités de la pêche hors du lagon, en adaptant les pratiques anciennes, en développant des activités aquacoles, touristiques... Ce qui n'est pas simple : Comment attirer des touristes et exporter des ressources sans agrandir l'aéroport, ce qui mordrait sur le lagon? Comment préserver les fonds si les cages d'élevage aquacole se multiplient? Comment adapter les pratiques anciennes aux conditions nouvelles liées à l'essor démographique, à l'affaiblissement des stocks, à une désaffection des jeunes à l'égard de ces pratiques? Comment adapter les activités menées par des femmes comme la pêche à pied, la pêche au djarifa, la récolte du sel, ainsi que la pêche au filet ou en pirogue pratiquée épisodiquement par les hommes? Le maintien de la pêche traditionnelle, des pratiques vivrières, du savoir ancestral est un élément important du patrimoine culturel du territoire de l'île.

La création d'un deuxième parc, celui des Glorieuses, dans la continuité de celui de Mayotte pose problème car il implique l'interdiction de pêcher aux populations côtières mahoraises, malgaches et comoriennes. Là encore la coopération régionale s'impose.

La Pêche à Mayotte est un secteur vital et culturel.

La pêche y est très artisanale, voire vivrière, notamment pour les clandestins. L'activité est pratiquée par près de 5000 personnes, dont 1200 comme activité principale et 698 sans autre activité. La flottille est composée de 350 barques motorisées de type Yamaha en polyester, de nombreuses pirogues et de 4 palangriers récents. Elle débarque 2000 tonnes de poisson pour l'autoconsommation face à une importation de 2500 tonnes. Un potentiel de marché local existe donc bien. Les techniques de pêche dans le lagon et hors du lagon sont très diverses, pêche à pied, au djarifa (toile), au filet, à la pirogue, en barque... mobilisant femmes et hommes pour une activité vivrière. Le problème de surpêche récent est lié au développement de la motorisation qui a permis l'accès aux ressources démersales profondes ; celles-ci ont été surpêchées puis l'effort s'est reporté sur les espèces pélagiques (mêmes stocks que les flottes industrielles de l'Océan Indien, qui utilisent trop de DCP dérivants).

Les Journées de la mer, organisées par le Parc Marin en juin 2011, ont souligné la vitalité de cette pêche mahoraise, activité traditionnelle très liée au lagon. Le but de ces Journées était d'établir un bilan, de définir une politique pour préserver à la fois les ressources halieutiques et les activités humaines qui y sont liées. Si les pêcheurs ont accepté la nécessité de préserver la ressource, ils ont demandé des mesures pour éviter les effets dévastateurs de la pollution terrestre et pour accélérer la mise en place d'un réseau d'assainissement, problème majeur. Ils ont exigé que des limites soient imposées à la pêche des plaisanciers qui vendent en toute illégalité leur pêche. Outre des actions de police, soutenir la pêche nécessite de remédier au manque d'infrastructure pour le débarquement, la conservation et le traitement du poisson : la Copemay, les 4 associations de pêcheurs, une poissonnerie ne traitent actuellement que 155 tonnes sur les 2000 pêchées autoconsommées ou vendues directement sur les plages. L'aménagement de points de débarquement, la formation d'un personnel professionnel permettraient l'amélioration de la qualité du poisson vendu et la diminution des pertes ; la création d'un marché d'intérêt régional (MIR) faciliterait la liaison entre la production et la vente. Au plan social, il y a urgence à définir un statut professionnel, à créer une formation professionnelle (pour les pêcheurs "traditionnels" seulement reconnus comme pêcheurs de loisir, donc ayant interdiction de vendre la pêche), à organiser la profession (CRPMEM). En réalité, à cause de ce manque de statut, une bonne partie de la pêche sur les pirogues et sur les barques reste assurée par les immigrants clandestins comoriens dans des conditions précaires sans aucun encadrement réglementaire.

Les pêcheurs souhaitent pouvoir développer la pêche hors du lagon, ce qui nécessite des équipements plus lourds, reprenant une des orientations du parc qui était « de développer une pêche hors du lagon, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d'emplois et de produits de la mer pour Mayotte ». La baisse de la ressource au voisinage de Mayotte entraîne une pêche plus lointaine, plus profonde avec plus de motorisation. Des barques (1 frigo, 2x40CV, 4 personnes, 1 GPS) s'éloignent jusqu'à 315 km au large de Madagascar ou des Glorieuses effectuant une trentaine de sorties par an avec plus de charges, de risques, mais des apports plus importants. Des accords sont trouvés avec des

Malgaches ou des Comoriens de Mohéli, la coopération entre pêcheurs artisans doit être organisée régionalement.

Il y a de la place pour tout le monde, mais il faut un encadrement, des réglementations et des retombées positives pour l'île. Les Mahorais demandent à participer aux accords, ils dénoncent les méthodes de pêches des senneurs qui ne gardent que les thons en rejetant à l'eau toutes les autres espèces. Cette pratique, remise en cause précisément en Europe, est un facteur important de baisse de la ressource dans la zone maritime mahoraise (le Parc Marin !), pénalisant les pêcheurs artisans. La pêche durable doit tenir compte des populations côtières, des droits des travailleurs de la pêche et de l'activité de tous, les palangriers comme des senneurs. L'aménagement du port de Longoni pour la pêche avec l'installation d'infrastructures de traitement du poisson serait tout à fait envisageable, si l'accès à la zone des 24 milles nautiques était réservé aux pêcheurs mahorais et si une aide permettait de créer une flotte locale pour la pêche hors du lagon.

L'espace maritime de Mayotte, un enjeu international

La lecture d'une carte mondiale des espaces maritimes montre que l'empire maritime français est le 2^e du monde, contribuant à faire de la France une puissance mondiale. La zone de Mayotte et des Glorieuses, au sortir du détroit du Mozambique, se conjugue dans l'Océan Indien avec celles de la Réunion, des Terres australes et antarctiques. Le potentiel des ressources (pêche, minerais, énergies), encore mal connu, apparaît immense, ainsi la pêche aux thons dans l'Océan Indien a un poids économique important avec un total de plus d'1,5 million de tonnes. Pas étonnant donc que la France organise la réflexion régionale sur la pêche durable dans l'Océan Indien dans le cadre de la Commission Océan Indien (COI), avec Les Seychelles, Maurice, Comores, Madagascar. Elle est représentée par des délégués de la Réunion (ceux de Mayotte y sont interdits). Les débats ont porté sur le commerce et la sécurité alimentaire, la surveillance, la gouvernance et la gestion de la pêche. Selon la COI, *«la collaboration et l'intégration régionales sont essentielles, non seulement en terme de stocks partagés mais aussi pour la gestion de la pêche»* reprenant en écho les «nouvelles approches pour une pêche durable» du programme SmartFish régional financé par l'Union européenne... Les eaux de Mayotte sont concernées, quand il s'agit de lutter contre la pêche illégale, contre les rejets de poissons pratiqués par les thoniers. Cependant cette surveillance est, malgré le recours à un satellite, peu efficace faute de bateau de contrôle dans les zones des 24 et 100 milles. Qu'en est-il de ces efforts avec l'arrivée des thoniers- senneurs ?

Une partie de l'Océan indien devient une zone d'approvisionnement en produits de la mer pour l'Europe, grâce aux zones françaises, aux traités passés avec le Mozambique, Madagascar, Maurice, les Seychelles, les Comores, et l'existence de la Commission Océan Indien. Les sociétés françaises se taillent une part importante : la Compagnie française du thon océanique de Concarneau, le groupe de Jacques de Châteauvieux à la Réunion, un groupe boulonnais. Installée à La Réunion et à l'île Maurice, la SAPMER compte 7 senneurs, 4 palangriers, 1 langoustier, 1 navire de surveillance ; 3 de ses bateaux sont immatriculés à Mayotte sans donner aucun emploi sur l'île et sans verser de taxe au développement local de la pêche depuis l'entrée de Mayotte dans l'Europe.

La pêche durable ne devrait-elle pas au contraire tenir compte des populations côtières, des droits des travailleurs de la pêche et de l'activité de tous les palangriers ?

Mayotte, île réserve ? Port avancé de l'Europe ? Territoire intégré à sa région de l'Océan Indien ?

Le cri d'alerte des pêcheurs mahorais révèle la crise plus profonde du territoire de Mayotte, avec sa double appartenance, au monde de l'Océan Indien et à celui de l'Europe, un atout mal utilisé. La situation de crise de la pêche n'est-elle pas une crise plus globale du territoire de Mayotte, et plus généralement des territoires français d'outremer, ces oubliés souvent livrés au laisser-faire des lobbies « coloniaux » ou internationaux ? Quelle est donc la vision française concernant ces territoires à l'heure du redécoupage des régions en France ?

La crise du territoire mahorais a aussi une dimension culturelle. L'île ne semble pas avoir « d'histoire avant 1841 », année où elle est devenue française par « accident historique » : aucun musée, aucun enseignement sur son passé lié aux Comores et à l'Afrique orientale, aucun enseignement et prise en compte des langues locales alors que le français est encore peu parlé dans le quotidien. Il y aurait pourtant place pour une politique culturelle exemplaire prenant en compte la multiculturalité ou la « culture de frange » des Mahorais (Cf aussi La Réunion). La condition du développement n'est-elle pas liée à une conscience nouvelle du territoire ?

En effet, la crise est aussi celle d'un modèle de développement qui se définit d'abord par rapport à la métropole française. La « continuité territoriale » est assurée via la Réunion grâce au quasi-monopole exercé par Air austral : la liaison directe avec la métropole est demandée en vain. L'absence d'approche de développement régional se traduit par l'immigration massive de jeunes Comoriens, impossible à endiguer par de simples mesures policières, sans coopération économique avec les Comores. Alors que des bandes d'enfants et d'adolescents abandonnés installent un climat explosif d'insécurité, l'île paraît se transformer en réserve naturelle. La création de l'aire marine protégée permet de faire reconnaître Mayotte comme territoire français au plan international, de satisfaire les lobbys

touristiques et écologistes, au risque de freiner le développement local (refus d'agrandissement de la piste d'atterrissage, limites imposées aux pêcheurs locaux), sans pour autant protéger l'île de pressions extérieures, comme celles des sociétés de thoniers senneurs.

Un plan d'accompagnement et d'aide pour la pêche artisanale est urgent pour prendre en compte la dimension sociale et identitaire du territoire. Il est nécessaire de mettre en place des filières locales et régionales, d'associer Mayotte et la Réunion, par des accords, aux partenaires régionaux comme Maurice, les Comores, Madagascar ou les Seychelles pour gérer les stocks et mettre en valeur la production. Il n'y aura pas de développement sans défendre le droit des populations côtières de se nourrir et d'assurer elles-mêmes la mise en valeur de leur territoire. Les pêcheurs artisans de l'Océan Indien en cherchant « à dépasser leur isolement » et « à pérenniser leur beau métier » montrent la voie. La France et l'Europe, avec la population de Mayotte, pourraient jouer un rôle moteur exemplaire dans la mise en œuvre d'une telle politique.

Jacques Chérel

Juin 2014

Merci à Pierre-Gildas Fleury, directeur de recherche Ifremer, en poste à La Réunion de 2009 à 2013, pour sa relecture avisée.